



Les locaux de la police municipale sont mutualisés avec le commissariat de Sannois.

Les effectifs de police municipale sont organisés en 2 brigades de 5 agents (en plus des ASVP, des agents de brigade verte et des agents de surveillance des bâtiments communaux) :

- une brigade de journée : **8h-17h**
- une brigade d'après-midi : **12h-21h**

La ville de Sannois recrute 1 agent pour la brigade d'après-midi afin de compléter ses effectifs.

Vous exercez des missions de police judiciaire et administrative nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques en luttant contre la petite et moyenne délinquance dans tous les quartiers de la ville.

Sous l'autorité du chef de brigade, vous assurez les missions suivantes :

#### Missions du poste

Vous effectuez des patrouilles de surveillance et toute intervention de protection des personnes et des biens.

Vous assurez la sécurité des manifestations sur la voie publique, la protection des bâtiments communaux, des abords des établissements scolaires et des lieux de culte.

Vous participez activement à des opérations conjointes en association avec nos partenaires institutionnels (police nationale, transporteurs publics, etc.).

La collectivité met à votre disposition les outils et dispositifs ci-dessous :

- Armement : pistolets semi-automatiques de marque BERETTA APX, bâtons télescopiques, TONFA, lanceurs de balle de défense Super Pro 2, pistolets à impulsions électriques, générateurs lacrymogènes
- Gilets pare-balles, gilets tactiques

- Ordinateurs portables
- Radios individuelles et embarquées
- Radar PRO LASER, test salivaire et éthylotest électronique nouvelle génération
- Véhicules PM, SKODA Eniaq électrique, DACIA Duster 4x4, et VTT
- Un centre de supervision urbain intercommunal de 300 caméras
- Formations d'entraînement au tir (2 séances de 50 cartouches par an)
- GTPI (6h mensuel)
- Sport (1h30 hebdomadaire)

### Profil recherché

Titulaire du grade de gardien-brigadier ou brigadier-chef principal de police municipale, lauréat du concours ou par voie de détachement.

Vous avez le sens du travail en équipe, du service public et des relations humaines. Vous faites preuve de discernement dans l'exercice de vos fonctions.

Obligatoirement titulaire du permis B et possédant de solides connaissances concernant les pouvoirs de police du Maire, vous maîtrisez les codes, le fonctionnement des institutions judiciaires et des procédures pénales et faites preuve de bonnes capacités rédactionnelles.

Motivé(e) et de bonne condition physique, vous êtes apte au port d'armes et à la pratique sportive et connaissez les techniques de police d'intervention ainsi que les modalités d'intervention avec les populations à risques ou en situation difficile.

### Informations complémentaires

- Rémunération statutaire
- Régime indemnitaire (ISFE 30% + 160 € bruts mensuels)
- Nouvelle bonification indiciaire de 15 points
- Paiement ou récupération des heures supplémentaires effectuées
- Prime annuelle (versement en mai et novembre)
- 25 congés annuels (+2 jours éventuels de bonification), 22 RTT
- Possibilité d'adhérer à un contrat de prévoyance avec la participation de l'employeur (15€/mois)
- Possibilité d'adhérer au CNAS (Comité National d'Action Sociale) et à l'amicale du personnel
- Politique active de formation professionnelle

- Participation au remboursement des frais de transport en commun, forfait mobilité durable

Liens utiles

Postuler en ligne

[/mon-quotidien/emploi/postuler-en-ligne](#)

Infos pratiques

Horaires :

Brigade de journée :

- Du lundi au vendredi : 8h-17h
- Samedi : 10h-19h

Brigade de l'après-midi :

- Lundi (travail 1 lundi sur 2) : 13h-21h
- Du mardi au vendredi : 12h-21h

- Samedi (travail 1 samedi sur 2) : 10h-19h

Les brigades sont fixes mais le planning est défini par roulement (une semaine de travail du lundi au vendredi, une semaine de travail du mardi au samedi) soit une semaine sur 2 avec 3 jours de repos (samedi/dimanche/lundi)